

*Simplifier* vos activités

# FNB ingénieux d'obligations de base Manuvie

Connaissance du produit

*Simplifier vos activités :*

Gestion de placements Manuvie

Liste de vérification de la connaissance du produit

Chez Gestion de placements Manuvie, nous soutenons les conseillers en les aidant à simplifier leurs activités et les portefeuilles de leurs clients. Afin de vous assurer que vous êtes sur la bonne voie en matière de connaissance du produit, nous avons créé cette liste de vérification simple pour vous aider à vous conformer aux règles relatives à ces connaissances.

Les facteurs suivants sont tous importants au moment de choisir un produit pour vos clients, en particulier un fonds commun de placement ou un FNB. Cette liste de vérification vous aidera à simplifier vos activités et à vous conformer aux règles en matière de connaissance du produit.

**Examinez attentivement les facteurs de risque suivants :**

Mesures de la volatilité : l'écart-type par rapport à l'indice de référence et à la catégorie.

Les ratios d'encaissement de hausses et de baisses.

Confirmation du risque par rapport à la catégorie.

**Rendement du Fonds :**

Le rendement historique du fonds correspond-il aux objectifs de rendement de votre client?

Comment le rendement sous-jacent se compare-t-il à la moyenne de la catégorie et à d'autres fonds comparables?

**Meilleures pratiques de la société de gestion de fonds :**

Fournir un résumé de la réputation, des antécédents et de l'historique de la société de gestion de fonds.

**Caractéristiques générales :**

Comprendre les placements sous-jacents et leur structure.

**Sensibilisation aux frais :**

Le produit choisi n'a pas besoin d'être le moins cher, tant que les frais facturés peuvent être justifiés en fonction de tous les facteurs relatifs à la connaissance du produit.

**Options de rechange, y compris les placements non traditionnels liquides :**

Connaître et comprendre les risques associés, comme l'utilisation de l'effet de levier/des produits dérivés et la vente à découvert.

**Réservé aux conseillers**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur et le répondant des garanties des contrats à fonds distincts de Manuvie. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.



**Assurez-vous de consulter votre courtier pour connaître ses politiques particulières en matière de connaissance du produit.**

# FNB ingénieux d'obligations de base Manuvie

FNB • Performances au 30 juin 2022 • Actifs au 13 juillet 2022

## Vue d'ensemble

### Renseignements sur le Fonds

**Date d'inscription:** 25 novembre 2020

**Actif géré:** 4,26 M\$

**Parts en circulation:** 500000

**Nombre de placements:** 123

**Frais de gestion:** 0,22 %

**RFG:** 0,24 % (à compter de 2021-12-31, TVH incluse)

**Profil de risque:** Faible

**Symbole:** BSKT

**Valeur liquidative par part** 8,52 \$ à compter de 12 août 2022

**Référence:** Obligataire universel DEX



### Caractéristiques des titres à revenu fixe

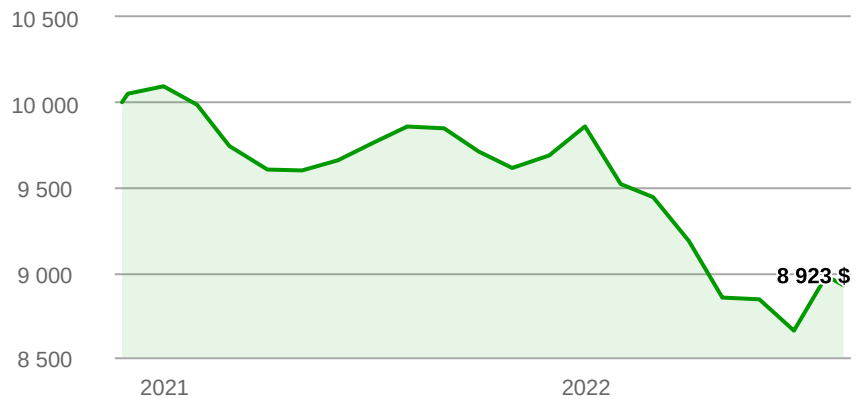
Cote de crédit moyenne	A+/A
Rendement actuel	3,36 %
Échéance (années)	10,32
Durée réelle	7,46
Durée modifiée	7,47
Rendement à l'échéance	3,80 %
Rendement minimal	3,80 %

### Pourquoi investir

- BSKT investit dans des obligations canadiennes de première qualité qui versent souvent des taux d'intérêt plus élevés que les obligations à court terme. Bien qu'ils puissent être plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, ils offrent tout de même des avantages de diversification à l'ensemble d'un portefeuille.
- L'approche systématique efficace de BSKT est combinée à des techniques de gestion active qui visent à constituer un portefeuille offrant un meilleur potentiel de rendement tout en respectant les paramètres de risque indicés du marché obligataire.
- Par conséquent, BSKT a tendance à avoir moins d'obligations que l'indice du marché et moins d'obligations que les FNB à gestion passive, tandis que l'approche systématique permet de maintenir les coûts bas.

### Performance

#### Croissance d'un placement de 10 000 \$ depuis la création du Fonds



### Rendement annuel (%)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
—	—	—	—	—	—	—	—	—	-2,34

### Rendements composés (%)

1 mois	3 mois	6 mois	Année actuelle	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	Création
-2,08	-5,74	-12,19	-12,19	-11,30	—	—	—	—	—	-8,78

## Gestion



Jean-Francois  
Giroux



Sonia  
Chatigny



Nadia Live



Nicholas  
Scipio del  
Camp



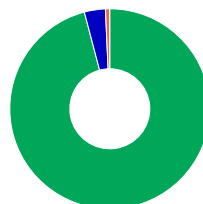
Christina  
Somers

## 10 principaux actifs (%) <sup>1</sup>

1. Canada Housing Trust No. 1 - 2.55 - 2025-03-15	6,96
2. Government of Canada - 1.75 - 2053-12-01	4,60
3. Government of Canada - 2.0 - 2051-12-01	4,10
4. Canadian Imperial Bank of Commerce - 2.95 - 2029-06-19	3,02
5. Province of Newfoundland and Labrador - 3.0 - 2026-06-02	2,68
6. Province of Ontario - 2.6 - 2025-06-02	2,48
7. H&R Real Estate Investment Trust - 3.369 - 2024-01-30	2,39
8. Toronto-Dominion Bank (The) - 3.224 - 2029-07-25	2,21
9. PSP Capital Inc. - 3.29 - 2024-04-04	2,12
10. Canadian Western Bank - 3.668 - 2029-06-11	2,02

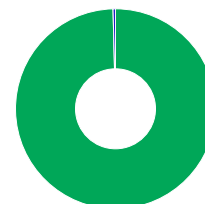
## Répartition du portefeuille

Répartition géographique (%)



- 95,90 Canada
- 3,41 États-Unis
- 0,69 Royaume-Uni

Répartition des actifs (%)



- 99,61 Revenu fixe
- 0,39 Trésorerie générale

## Distributions annuelles

	Revenu	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total
2022-07-28	—	—	—	—	0,15 \$
2021-12-30	—	—	—	—	0,25 \$
2020-12-30	—	—	—	—	0,01 \$

## **Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site [gpmanuvie.ca](https://gpmanuvie.ca)**

### 1. L'actif des fonds peut changer. Il ne s'agit pas de recommandations d'acheter ou de vendre un titre.

Les placements comportent des risques, y compris le risque de perte du capital. Rien ne garantit que les stratégies de placement d'un fonds aient du succès. Les placements à l'étranger présentent des risques supplémentaires notamment rattachés à la volatilité des taux de change et des marchés, et à l'instabilité politique et sociale. Les actions des grandes sociétés peuvent devenir moins attrayantes, et il peut être difficile de vendre des titres non liquides à un cours correspondant à approximativement leurs valeurs. Les actions peuvent se négocier à un prix supérieur ou inférieur à leur valeur liquidative sur le marché secondaire et les placements ainsi que les rendements d'un fonds peuvent différer de ceux de son indice. Ces variations peuvent s'accroître quand les marchés sont volatils ou que la conjoncture est inhabituelle. Des erreurs peuvent parfois se produire dans l'élaboration ou le calcul de l'indice d'un fonds. Veuillez consulter les prospectus du fonds pour connaître les autres risques.

Les parts d'un FNB de Manuvie sont achetées et vendues selon le cours du marché (et non la valeur liquidative) et ne sont pas individuellement rachetées au titre du fonds. Les commissions de courtage diminueront les rendements.

Les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à d'autres charges. Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux annuels composés dégagés antérieurement par les fonds et tiennent compte des variations de la valeur unitaire ainsi que du réinvestissement de toutes les distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de placement ou d'autres frais ou impôts payables par le porteur de parts, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du FNB et le prospectus, qui contiennent des renseignements sur les objectifs de placement, les risques, les frais et les charges ainsi que d'autres renseignements importants. Les FNB ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Consultez votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.

Le taux de distribution est calculé en fonction de la moyenne mobile sur 12 mois des distributions versées et de la valeur liquidative unitaire moyenne en fin de mois. Le taux de distribution ne tient pas compte des distributions de gains en capital versées en fin d'année, en sus des distributions mensuelles. Il ne faut pas confondre le taux de distribution avec le rendement ou le taux de rendement d'un fonds.

Les FNB Manuvie sont gérés par Gestion de placements Manuvie limitée (anciennement Gestion d'actifs Manuvie limitée). Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Source de toutes les données : Data Front, en date du 2022-06-30.

**Aperçu du FNB — BSKT**

Gestion de placements Manuvie limitée

**FNB ingénieux d'obligations de base Manuvie**

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le FNB ingénieux d'obligations de base Manuvie que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (« FNB ») dans son prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Manuvie limitée au 1-877-426-9991 ou à l'adresse [fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com](mailto:fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com) ou visitez le [www.manulifeim.com/retail/ca/fr/regulatory/etf-facts](http://www.manulifeim.com/retail/ca/fr/regulatory/etf-facts).

**Avant d'investir, évaluez si le FNB cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**Bref aperçu**

**Date de création du FNB :** 25 novembre 2020  
**Valeur totale au 31 août 2021 :** 6,0 millions de dollars  
**Ratio des frais de gestion (RFG) :** 0,24 %

**Gestionnaire du fonds :** Gestion de placements Manuvie limitée  
**Gestionnaire de portefeuille :** Gestion de placements Manuvie limitée  
**Distributions :** mensuelles

**Information sur les opérations**

(12 mois se terminant le 31 août 2021)

**Symbole boursier :** BSKT      **Volume quotidien moyen\* :** n.d.  
**Bourse :** TSX                      **Nombre de jours de négociation\* :** n.d.  
**Monnaie :** Dollars canadiens

**Information sur l'établissement du prix**

(12 mois se terminant le 31 août 2021)

**Cours du marché\* :** n.d.  
**Valeur liquidative\* :** n.d.  
**Écart acheteur-vendeur moyen\* :** n.d.

\* Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le <https://www.manulifeim.com/retail/ca/fr/regulatory/etf-facts>.

**Dans quoi le FNB investit-il ?**

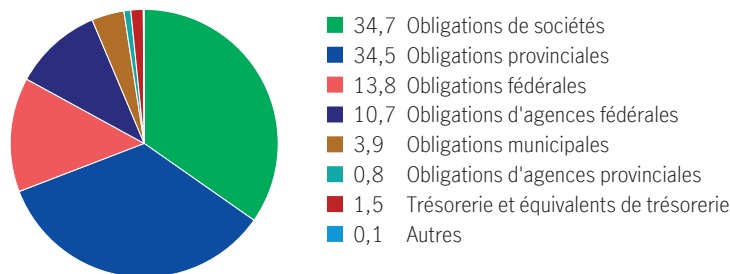
Le FNB cherche à gagner le montant maximal de revenu tout en préservant le capital, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par les gouvernement fédéral ou provinciaux, les administrations municipales ou les sociétés du Canada.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 août 2021. Ces placements changeront au fil du temps.

**Les 10 principaux placements (31 août 2021)**

1. Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,55 %, 15 mars 2025	6,5 %
2. Obligations du gouvernement du Canada, 2,00 % - 1 <sup>er</sup> déc. 2051	5,0 %
3. Province de l'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2027	3,3 %
4. Province de l'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2025	2,9 %
5. Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2030	2,6 %
6. Banque Nationale du Canada, 3,18 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2028, OTV	2,6 %
7. Fonds de placement immobilier H&R, 3,37 %, 30 janv. 2024	2,5 %
8. Province de l'Ontario, 1,95 %, 27 janv. 2023	2,4 %
9. Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15 déc. 2025	1,9 %
10. Banque canadienne de l'Ouest, 3,67 %, 11 juin 2029	1,9 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements</b>	<b>31,6 %</b>
<b>Nombre total de placements</b>	<b>121</b>

**Portefeuille de placements (%) (31 août 2021)**



**Quels sont les risques associés à ce FNB?**

La valeur d'un FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

**Aucune garantie**

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**Niveau de risque**

Gestion de placements Manuvie estime que la volatilité de ce FNB est **Faible**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.



## Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, qui a été calculé en tenant compte de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible car cet FNB n'a pas encore terminé une année civile.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible car cet FNB n'a pas encore terminé une année civile.

### Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible car cet FNB n'a pas encore complété 12 mois consécutifs.

## Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

### Établissement du prix

Les parts de FNB ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

#### Cours du marché

Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.

Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.

Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.

En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

#### Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

### Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

### Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

## À qui ce FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- investissent à moyen ou à long terme
- veulent investir principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par les gouvernement fédéral ou provinciaux, les administrations municipales ou les sociétés du Canada
- préfèrent un niveau de risque faible pour leurs placements

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission à votre maison de courtage lors de chaque achat ou vente de parts du FNB. Les commissions varient d'une maison de courtage à l'autre. Certaines maisons de courtage offrent des FNB sans commission ou exigent un montant minimum à l'achat.

### 2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 30 juin 2021, les frais du FNB s'élevaient à 0,24 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> - Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,24 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> - Il s'agit des frais d'opérations du FNB.	0,00 %
<b>Frais du FNB</b> - Les frais du FNB correspondent au total de l'ensemble des frais permanents indiqués aux présentes et ne constituent pas des frais distincts payables par le FNB.	<b>0,24 %</b>

#### La commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

### 3. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais administratifs</b>	Gestion de placements Manuvie peut, pour le compte d'un FNB, imputer un montant convenu entre le gestionnaire et le courtier désigné ou un courtier à l'égard du FNB afin de compenser certains frais d'opérations associés à une émission, à un échange ou à un rachat des parts. Ces frais ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'entremise des services de la TSX.

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Gestion de placements Manuvie ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

##### Gestion de placements Manuvie limitée

500 King St North, Del Stn 500 G-B, Waterloo (Ontario) N2J 4C6

Service à la clientèle sans frais : 1-877-426-9991

Courriel : [fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com](mailto:fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com)

<https://www.manulifeim.com/retail/ca/fr/regulatory/etf-facts>